

INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ECOLE MODERNE 44

PEDAGOGIE FREINET

CONTRAT D'ACCUEIL DANS LES CLASSES FREINET

Depuis plusieurs années, nous ayons reçu des demandes émanant de l'I.U.F.M. (puis de l'ESPE), de centres de formation, d'individus isolés pour des visites de classes ou des stages. Il va sans dire que cette marque d'intérêts pour notre travail nous réjouit. Le contact avec des stagiaires ou des professeurs, et avec tout le milieu extérieur à la classe et à l'école en général, peut nous apporter autant que nous apportons.

Cependant, il nous est apparu que cette situation de stage ou de visite pouvait poser des problèmes et se prêter à des confusions possibles concernant le statut, le rôle et le travail de chacun. Il nous a donc semblé indispensable de mettre au point un contrat d'accueil, des règles de coopération permettant à chacun de travailler à l'aise et d'apporter aux autres. Il s'applique à la coopération avec tout organisme souhaitant utiliser l'apport de nos classes et à toute personne désirant, à titre individuel y travailler.

LES PRINCIPES

Le stage a pour but une confrontation pratique et théorique avec la pédagogie des classes coopératives pratiquant la Pédagogie Freinet.

La classe coopérative ne se construisant pas du jour au lendemain, des stages dans des classes qui démarrent peuvent être plus efficaces que dans des classes "rodées", à condition qu'une analyse sérieuse de ces démarrages soit faite avec les enseignants et les stagiaires.

Les règles d'accord et de coopération ont pour but de faciliter l'échange, de situer et d'harmoniser les demandes, les exigences, les responsabilités, les engagements. Les stagiaires ne sont donc que des gens volontaires, acceptant ces règles de coopération.

LES REGLES

*Durée minimale: 2 jours ou une plage régulière pendant plusieurs semaines, une semaine étant le plus souhaitable.

*Nombre de stagiaires. 2 maxi par classe

*La classe n'accueille que des gens désireux de vivre la vie du groupe, et en échange de l'information recueillie, de faire bénéficier enfants et enseignants de leurs compétences, réflexions, critiques

*Il ne s'agit pas d'une visite mais d'un stage! c'est à dire qu'il est demandé aux stagiaires de participer activement au travail de la classe. PAS D'OBSERVATEUR NON IMPLIQUE.

*Une rencontre préalable au stage a lieu entre les futurs stagiaires et l'enseignant accueillant pour situer le stage en fonction des objectifs respectifs.

*Le stagiaire se conforme aux règles et habitudes de la classe.

*Le stagiaire respecte les rythmes de vie et horaires.

*Le stage, compris comme une confrontation, un échange, implique des questions et des bilans (au moins un bilan en fin de stage, éventuellement en fin de journée ou de semaine)

*Toute action, intervention, participation extérieure étant située, discutée, commentée lors des conseils de coopérative, les travaux, enquêtes, expériences demandés par le centre de formation aux stagiaires doivent être négociés lors de la rencontre préalable

*Le ou la responsable de la classe se refuse à faire un rapport sur les stagiaires. Si nécessaire il peut participer par écrit au compte rendu de ces derniers.

*Tout écrit (rapport de stage) doit être transmis à la classe ou à l'enseignant(e)

Nom du stagiaire:

Nom de l'enseignant(e):

Qualité:

Date:

Date:

Signature:

Signature: